



COMITE DIRECTEUR

Procès-verbal n°2021/03

Réunion du : En présentiel	2 mars 2021 à 14 h 15 à Strasbourg
Présidence :	Joël MULLER jusqu'au point 8, puis Albert GEMMRICH
Présents :	Ali DJEDID, Christophe GEORG, Jacques HUMMER, Cédric KANTÉ, Damien KELTZ, Hervé PAPAVERO, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Olivier TURBÉ Bruno HERBST, Yann LEROY, Guy ANDRÉ, Daniel FAY, Christophe SOLLNER, René MOLLE
Excusés :	Michel KEFF qui donne pouvoir à Michel SPINDLER, Mathieu CHAPPAZ qui donne pouvoir à Hervé PAPAVERO, Jacky THIEBAUT, qui donne pouvoir à Gérard SEITZ, Khadidja BETTAHAR qui donne pouvoir à Joël MULLER, Laurent HETZEL qui donne pouvoir à Christophe GEORG. Michel AUCOURT, Patrick LEIRITZ, Philippe PAULET, Stéphane VILLEMIN, Patrice GRETHEN
Assistent :	Olivier STUDER, Frédéric VARAIS, Maxime RINIÉ, René LOPEZ

1. Distinctions fédérales

René LOPEZ, Président de la commission distinctions et bénévolat rappelle les différents quotas et présente les propositions de médailles :

- **PLAQUETTE**
ANDRE Guy District des Ardennes - Président
DELON François District des Vosges
NUNEZ Avilio District de Meurthe et Moselle
SZCZYGLOWSKI Edouard District d'Alsace Membre de commission APS
- **OR**
BERETTA Pierre District des Vosges
DORN Pierrot District d'Alsace
HOOG Marc District d'Alsace
RUSZ Pierre District des Ardennes
VIGNERON Henri District de Moselle
- **VERMEIL**
CUNY Bernard District de Meurthe et Moselle
DARTOIS Alain District des Vosges
DECARME Denis District de la Marne
FAYON Michel District de la Meuse
GRINNER Raymond District d'Alsace
MEHN Roland District d'Alsace
SCHMITT Jean-Marie District d'Alsace

- **ARGENT**

ANDRY Jean-Georges	District d'Alsace – Dirigeant du SC ROESCHWOOG
BAUMONT Guy	District des Vosges- membre CDA
BOHN Bernard	District d'Alsace – Président US SCHERWILLER
DAUPLÉ Jean-Luc	District Meurthe et Moselle – Président Discipline
DEUBEL Caroline	District d'Alsace – Vice-Présidente du District
LAMPERTI Bruno	District des Ardennes
LIEZ Daniel	District de la Meuse
PERNOT Jean-Maurice	District de Moselle
ROUSSEAU Jean-Louis	District de la Marne
SPEHNER Jean-Luc	District d'Alsace
THIRIAT Bernard	District de Moselle
WISS Marc	District d'Alsace - Président du FC ASPACH LE HAUT
ZANIVAN René	District de la Haute Marne

Il souhaite que Georges CECCALDI, en accord avec lui, reste membre de la commission jusqu'au 30 juin.

Le Comité Directeur valide les propositions.

René LOPEZ fait part de différents projets :

- L'opération « le bénévole du mois » qui avait été actée précédemment.
- Le projet de licence volontaire dont la création est à l'ordre du jour de la prochaine assemblée fédérale.
- Le souhait d'avoir une lettre de mission pour la commission.
- Les personnes qui ont œuvré dans les anciennes ligues et dont un état des lieux doit être fait pour étudier la manière dont il pourrait faire l'objet d'une reconnaissance.

2. Projet Futsal 2021-2022

Maxime RINIÉ présente le projet de championnat de Ligue FUTSAL.

La Ligue Grand Est est une rare ligue en France à ne pas avoir de championnat de ligue FUTSAL. Pour cela, il est proposé d'organiser un championnat à partir de 12 équipes réparties par zone géographique sur la base d'un dossier qui comprendrait les critères suivants :

- Dispose d'un créneau de gymnase de 2 heures en semaine pour l'organisation d'entraînements (justificatif à fournir).
- Dispose d'un créneau de gymnase le samedi ou le dimanche après-midi de 4 heures permettant l'organisation des rencontres de championnat (justificatif à fournir).
- Dispose d'un gymnase doté d'une tribune pour l'organisation des rencontres (L= 38m min ; l = 18m min)
- Dispose d'un gymnase classé FUTSAL 3 : 5 pts
- Dispose d'un gymnase classé FUTSAL 1 ou 2 : 10 pts
- Situation financière en règle envers la LGEF au 30/04/21.
- Le président, le secrétaire et le trésorier sont licenciés au 30/01/21.
- Participation ou qualification au championnat seniors Futsal R1 (saison 18/19 et 19/20) : 5pts/saison
- Participation à un championnat seniors Futsal District (saison 18/19 et 19/20) : 5pts/saison
- Participation à la phase nationale de la Coupe Nationale Futsal (saison 18/19 et 19/20) : 5pts/saison
- Arbitre licencié au sein du club en saison 20/21 : 2pts/arbitre
- Arbitre Futsal licencié au sein du club en saison 20/21 : 3pts/arbitre
- Avoir organisé un plateau ou une manifestation pour le District ou la Ligue en saison 19/20 : 4pts
- Club professionnel ou avoir une équipe Futsal évoluant en championnat national D2 Futsal : 8pts

Le championnat proprement dit se déroulerait de la manière suivante :

- 1^{re} phase avec 2 groupes de 6 équipes
 - Rencontres ALLER et RETOUR
 - Les 3 premiers de chaque groupe jouent la phase 2 R1 FUTSAL « Titre »
 - Les 3 derniers de chaque groupe jouent la phase 2 R2 FUTSAL « Espoir »

- 2^e phase R2 FUTSAL « titre » :
 - Rencontres ALLER et RETOUR
 - Le 1^{er} participe à la phase d'accession Nationale

- 2^e phase R2 FUTSAL « Espoir » :
 - Organisation en 2 groupes de 3 équipes
 - Rencontres en ALLER et RETOUR
 - Puis rencontres 1^{er} vs 3^e, 2^e vs 2^e; 3^e vs 1^{er}

Afin d'accompagner la création de ce championnat, il est proposé la mise en place d'une aide au déplacement basé sur le modèle de l'aide existante pour les compétitions jeunes. Elle est évaluée entre 10 000 € et 15 000 €. Un montant qu'il faudra affiner lorsque les clubs seront connus. Il faudra aussi s'assurer d'un nombre d'arbitre suffisant pour officier sur les rencontres qui auront lieu principalement le week-end (possibilité de jouer en semaine également pour des clubs proches géographiquement).

Le Comité Directeur valide la mise en place du championnat FUTSAL dont le règlement complet sera proposé lors de la prochaine assemblée générale.

3. Candidature au Conseil d'Administration du CROS Grand Est

Attendu que les instances du Comité Régional Olympique et Sportif de la région GRAND EST seront élues samedi le 10 avril 2021, au cours d'une assemblée générale électorale,

Attendu qu'en application de l'article 4 des statuts, sont membres dudit CROS les organismes représentant en région GRAND EST les fédérations nationales membres du CNOSF dites : olympiques ; unisport non-olympiques ; multisports ou affinitaires ou s'adressant exclusivement à un public en situation de handicap ; scolaires ou universitaires ; membres associés du CNOSF ; club isolé affilié à une fédération membre du CNOSF et après accord de celle-ci,

Attendu que les licenciés des organismes sportifs mentionnés ci-dessus sont habilités à présenter leur candidature,

Attendu qu'en application de l'article 8.1 du règlement intérieur du CROS GRAND EST, les candidats doivent remplir une fiche individuelle de candidature mentionnant leurs données d'état civil,

Attendu que la fiche mentionnée ci-dessus doit comporter le cachet de l'organisme sportif concerné et la signature de son président,

Attendu que ladite fiche doit, en outre, être accompagnée de la photocopie recto-verso de la licence en cours de validité et d'un extrait de délibération de la discipline sportive concernée,

Il résulte de ce qui précède,

Le Comité Directeur de la Ligue Grand Est de Football, après en avoir délibéré, entérine la candidature de Monsieur René LOPEZ.

4. Appel à candidature commissions

Michel SPINDLER rappelle que les commissions ont été prolongées jusqu'au 30 juin 2021, Afin de procéder un recrutement complémentaire de compétences, il est proposé de lancer un appel à candidature dont le descriptif a été envoyé aux membres du Comité Directeur.

Après échanges, il est convenu qu'une publication sera faite sur le site de la LGEF pour informer qu'il est possible de candidater à une commission.

5. Organisation de la prochaine assemblée générale

Le Comité Directeur acte le samedi 26 juin pour l'organisation de la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour comportera les éléments suivants et sera arrêté lors de la réunion du Comité Directeur du 2 juin 2021 :

- Budget 2021-2022
- Modification des statuts
- Modification des textes et règlements

Les modalités pratiques (présentiel / distanciel) seront définies ultérieurement.

6. Prêt garanti par l'Etat

Olivier TURBÉ présente la situation financière de la LGEF qui fait apparaître un déficit de trésorerie important lié à la possibilité pour les clubs de reporter les échéances. Il rappelle qu'en juin 2020, un PGE de 500 000 € a été contracté pour permettre ces reports. Son remboursement sera prolongé. Sur proposition du bureau, afin de faire face aux besoins de trésorerie, un nouveau PGE d'un montant de 1 M€ est sollicité.

Le Comité Directeur, valide la proposition de solliciter un nouveau Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 1M€.

7. Bâtiment de Reims

Olivier STUDER rappelle que l'ancien Comité Directeur avait validé le principe de la vente du bâtiment de Reims lors de sa réunion du 24 avril 2019, sous réserve de trouver des locaux de remplacement dans l'agglomération rémoise adaptés pour les salariés et les commissions. Ce point a été abordé lors de la dernière Assemblée Générale où le Président avait choisi de laisser le soin au nouveau Comité Directeur de traiter ce sujet.

Le bâtiment de Reims (645 m2) est composé des éléments suivants :

- Rez-de-chaussée 119 m2 : salle de réunion et annexes
- 1^{er} étage au 9bis de la rue 275 m2 : bureaux
- 1^{er} étage au 11 de la rue 255 m2 : salles de réunion et bureaux
- 12 places de stationnement

Le coût annuel de charge de fonctionnement du bâtiment apparaît très élevé comparativement aux 2 autres établissements, ce qui a motivé la réflexion à ce sujet. Il accueille 9 salariés permanents ainsi que 6 personnels non permanents.

Un promoteur immobilier s'est montré intéressé par l'acquisition et a proposé différentes options d'achat :

- A) Vente de l'ensemble et départ de la LGEF avec un délai de départ maximum d'un an
- B) Vente de l'ensemble et location à la LGEF au RDC et du n°11 dont 5 places de parking
- C) Vente du n°11 et une partie du n°9 soit 415 m2 et 7 places de parking

Afin de faciliter la prise de décision du Comité Directeur, une étude globale du parc immobilier lui sera présentée lors d'une prochaine réunion. Un groupe projet sera chargé de faire une étude globale des besoins et d'explorer toutes les solutions envisageables. Ses conclusions devront permettre au CD de prendre une décision définitive à l'automne 2021.

La situation de l'établissement de Strasbourg est évoquée : le bail emphytéotique avec l'Eurométropole de Strasbourg est arrivé à échéance en mai 2020. Une négociation est en cours avec les services et les élus de collectivité pour définir les nouvelles modalités d'occupation des lieux.

8. Informations diverses

➤ E-FOOT

Maxime RINIÉ informe le Comité Directeur qu'au mois de mars, va se dérouler une animation E-FOOT.

➤ Réunion du groupe de travail LGEF / District Alsace

Le Président fait un compte rendu de la réunion du groupe de travail durant lequel les membres du Comité Directeur du District d'Alsace ont pu exposer leurs plans d'action.

➤ Retour sur les réunions avec les clubs de Ligue

Le Président rappelle que 4 réunions ont été organisées par niveau de compétition pour faire le point sur la situation actuelle. Elles ont permis de répondre aux nombreuses questions que les clubs se posent dont celles concernant les finances, et ont permis de mieux cibler les besoins d'accompagnement qui ont été exprimés. Les services de la Ligue reprendront contact avec les clubs pour répondre à ces besoins.

➤ Médecins fédéraux

Le Dr Jacques HUMMER informe les membres qu'en raison de la pénurie de médecin dans certains secteurs, il sera possible à tout médecin inscrit à l'Ordre de signer les demandes licences y compris pour les doubles surclassements.

➤ PV du bureau du 16 février 2021

Le Comité Directeur prend acte du PV de la réunion du bureau du 16 février 2021.

➤ Carnet

Décès

- Monsieur Jean Bayeur, membre du comité directeur du district de la Moselle et membre de commission régionale
- Monsieur Gérard Ercolani, membre de commission au district de la Meurthe-et-Moselle

Prompt rétablissement

- Monsieur Claude Keime, membre d'honneur de la LGEF et membre de commission régionale

Remerciements

- De la famille Mâchin

Félicitations

- A l'arbitre Monsieur Christophe Cervantes pour un don au football amateur de la somme intégrale reçue pour dommage et intérêts suite à un jugement de justice après dépôt de plainte.

Michel SPINDLER,

Secrétaire général

Albert GEMMICH,

Président